



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Environnement Forêt et Sécurité Routière
Unité Nature
Affaire suivie par : Georges Badrignans
Tél. : 04 68 38 12 45
Mél : georges.badrignans@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **- 9 AVR. 2021**

NOTE

à Aleth LAPOSTOLLE
SEFSR-MEE

Objet : Demande de permis de construire pour une centrale photovoltaïque
Contribution à l'avis de l'autorité environnementale
Communes de Saint-Félic d'Avall

PJ :
Réf. :

Le projet est localisé sur une ancienne gravière et enclavé entre l'urbanisation de Saint-Félic d'Avall, la RN116 en rive droite de la Têt et le plan d'eau des Bouzigues. Il consiste en la mise en place de panneaux photovoltaïques sur une emprise foncière de 7,79 hectares.

Le projet s'insère in fine sur 3,24 hectares. Ce choix permet d'éviter les secteurs à forte valeur patrimoniale tels que la dépression humide située en frange Nord de l'aire d'étude, les boisements de chênes au Sud et à l'Est, les abords du plan d'eau des Bouzigues en connexion avec la dépression humide, les pelouses et les boisements de frênes à l'Ouest. Il permet également de maintenir une continuité écologique satisfaisante sur l'ensemble de la zone.

Un secteur en partie centrale de l'aire d'étude, recensé comme site de nidification pour la Cisticole des joncs (oiseau protégé au niveau national et classé vulnérable sur la liste des espèces menacées de disparition en France), reste toutefois impacté. Afin de réduire les impacts sur cette espèce tout particulièrement, il est proposé des espacements de minimum 3 m et un rehaussement jusqu'à 1,50 m des tables photovoltaïques. Il est ainsi prévu au travers de cette mesure que l'ensemble des espèces impactées réinvestiront la zone en phase d'exploitation. La pertinence de cette mesure reste à être vérifiée. Un suivi devra ainsi être mis en place sur plusieurs années afin d'identifier la diversité des espèces en présence et le taux de nidification du Cisticole des joncs. Le cas échéant, une adaptation des mesures sera proposée.

2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN
CEDEX

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil
disponibles sur le site : www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Tél. 04 68 38 12 34
Mél : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

En conclusion, les mesures d'évitement (choix d'implantation des tables) et de réduction des impacts (clôtures d'enceinte à grosses mailles, mise en place de barrières anti-intrusion d'amphibiens en phase chantier et comblement des ornières générées par le chantier, création de 3 gîtes à reptiles et de 3 mares en périphérie du parc, adaptation du calendrier des travaux aux différentes sensibilités écologiques, mise en défens des zones écologiques sensibles avant travaux, suivi écologique) présentées dans le dossier conduisent à une prise en compte acceptable des enjeux écologiques. Sous réserve d'une application stricte de ces mesures, la demande de permis de construire peut recevoir une suite favorable.

